

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 avril 2026

Ville de Peille**Département des
Alpes-Maritimes****Arrondissement
de Nice****Délibération
n°2026_59**

L'an deux mille vingt-six et le vingt avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le quatorze avril deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire; M. Serge CASTAN, Mme Béatrice ELLUL, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoint; Mme Michelle NOERO, Mme Myriam ALEXANDRE, Mme Claire JAKOBSEN, M. Matthieu DURBANO, Mme Julia RANGON, M. Florian LEGOFF, Mme Nicole OUDINOT, Mme Emilie ROSSI PLAZA, M. Damien SCANDOLA, Conseillers Municipaux.

**Nombre de conseillers
en exercice : 19****Ont donné procuration :**

M. Fabien ABBA, Conseiller Municipal à M. Serge CASTAN, Adjoint au Maire

**Nombre de présents :
15**

M. Adrien ARSENTO, Conseiller Municipal à Mme Christiane DELAIRE, Adjointe au Maire

**Nombre de votants :
18**

M. Christophe LERICHE, Conseiller Municipal à M. Damien SCANDOLA, Conseiller Municipal

Absente / Excusée : Mme Anaïs JANEL, Conseillère Municipale

Secrétaire de séance : Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale

Objet de la délibération : **Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune de PEILLE et l'Association Sportive et Culturelle de PEILLE pour l'année 2026**

Vu le code des collectivités locales ;

Considérant les nombreuses activités que l'Association Sportive et Culturelle de Peille propose sur la commune et qui ont pour but de favoriser la pratique non professionnelle de divers sports, d'activités de plein air et d'animation culturelle ;

AR Prefecture

006-210600912-20260420-2026_59-DE
Reçu le 23/04/2026

Considérant les divers objectifs de l'association et notamment :

- Poursuivre les activités des différentes sections
- Poursuivre l'ouverture sportive et culturelle à destination des habitants de la commune de tout âge
- Développer de nouvelles propositions
- Pérenniser les emplois de l'association
- Favoriser la formation des personnels
- Participer à des actions caritatives
- Produire des spectacles artistiques à destination des peillois
- Promotion du bénévolat auprès des jeunes de la commune

Considérant que cette association poursuit des actions d'intérêt général et qu'il convient donc de renouveler cette convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2026 ;

Il est proposé au conseil municipal :

- de conclure avec l'A.S.C.P. une convention d'objectifs pour une durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- d'attribuer à l'A.S.C.P. une subvention d'un montant de 30 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte.

Fait et délibéré en séance le 20 avril 2026

La secrétaire de séance,
Nicole OUDINOT

Le Maire,
Cyril PIAZZA



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.